

CUNSIGLIU MUNICIPALE DI U 29/01/2024

Rapportu n°1

**Plan de financement – Etudes pour le
remplacement du passage à gué par un
ouvrage d’art sur le Bevincu.**

SERVIZIU FINANZE

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Depuis 2021, la municipalité a engagé une réflexion et des études pour le remplacement du passage à gué du Bevincu par un ouvrage d'art.

Ce projet, appelé « Pont du Bevincu » a fait l'objet d'un an et demi d'études dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage passée avec le Cabinet Infra-Consulting.

Lors des études, il est apparu que ce projet présente plusieurs aspects qui seront très bénéfiques à la commune :

- Tout d'abord un aspect environnemental, puisqu'il permettra de démolir le passage à gué construit il y a plusieurs décennies dans le lit du Bevincu. Ce passage à gué est une aberration environnementale en ce sens qu'il constitue un important embâcle qui empêche l'écoulement normal des eaux du Bevincu.
- Ensuite un aspect d'amélioration de la sécurité des personnes à travers une amélioration de la dynamique hydraulique du bassin versant du Bevincu. En effet, en cas de crues exceptionnelles, comme en 2015, ce passage à gué provoque une accumulation des eaux de pluie collectées par le bassin versant et des inondations aux conséquences parfois catastrophiques puisqu'une personne est morte lors des évènements, emportée dans sa voiture en voulant forcer le passage à gué.

- Cette amélioration de la dynamique hydraulique permettra aussi de réduire en amont les niveaux maximums de crues constatés lors des derniers événements exceptionnels.
- Enfin, le projet de construction d'ouvrage d'art prévoit d'intégrer les modes de mobilités douces sur son tablier (piste piétons, cyclables et voitures), s'inscrivant ainsi dans le cadre d'un développement durable.

Les études menées par le cabinet Infra Consulting ont permis la consultation d'un maître d'œuvre pour l'opération, ainsi que des cabinets d'études indispensables pour la complétude des études environnementales nécessaires pour la construction d'un tel ouvrage, dont le coût des travaux de construction est estimé à 2.100.000,00 € hors taxes en valeur au mois de juin 2023.

Ces études ont un coût global estimé de 386.934,50 € hors taxes qui se décomposent comme suit :

Postes	Montant hors taxes
Maitrise d'œuvre générale	197.150,00 €
AMO conduite opération et OPC	85.836,00 €
Maîtrise d'œuvre particulière environnement (berges)	11.958,00 €
AMO environnementale Coordination Environnementale particulière	21.699,50 €
Inventaire faune et flore	25.650,00 €
Dossier loi sur l'eau	12.000,00 €
CSPS	13.745,00 €
Géotechnique (G1 rendue – en attente G2)	40.000,00 €
Contrôle extérieur des études de conception	6.300,00 €
Contrôle extérieur travaux	25.000,00 €
TOTAL	386.934,50 €

Afin de réaliser ce projet, il convient d'approuver le plan de financement proposé :

- Dépense subventionnable hors taxes : 386.934,50 €
- Fonds de l'ETAT : 80% soit 309.547,60 €
- Ressources propres de la Ville : 20 % soit 77.386,90 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il sera donc demandé au Conseil municipal :

ARTICLE PREMIER : d'approuver le projet des études pour la construction d'un ouvrage d'art sur le Bevincu en remplacement du passage à gué existant.

ARTICLE 2 : d'approuver le plan de financement de l'opération susmentionnée.

ARTICLE 3 : d'autoriser monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de ce plan de financement.